

University of Waterloo
Département d'études françaises
FR621

« La relation de voyage à la Renaissance »
« À la découverte des Amériques »
Le jeudi, 17h30 à 20h30; EV3 3408

Coordonnées

Professeur: Guy Poirier

Bureau: ML 335

Téléphone: 519-888-4567 poste 33394

Heures de consultation: mardi et jeudi 13h30 à 15h30, et sur rendez-vous

Courriel: poirier@uwaterloo.ca

Description

Les relations de voyage, journaux de voyage, récits de voyage et carnets de bord, à la Renaissance, sont bien différents de ce que nous pouvons lire et écrire aujourd'hui. Toutes ces belles images de contrées exotiques liées au champ lexical du tourisme, par exemple, sont des inventions modernes. De façon à mieux cerner ce qu'était la relation de voyage à l'époque de la découverte des Amériques, nous allons lire et commenter, dans un premier temps, deux grandes œuvres sur le Brésil écrites au XVI^e siècle, l'une par le cosmographe André Thevet, et l'autre par celui que l'on considère parfois comme le premier ethnologue avant la lettre, Jean de Léry. Dans la seconde partie du cours, nous allons nous tourner vers les premiers voyages en Amérique du Nord et au Canada en comparant et en contrastant les œuvres de l'explorateur Samuel de Champlain, du religieux Jacques Sagard et de l'ursuline Marie de l'Incarnation.

Grâce à nos lectures de ces ouvrages et à l'étude d'extraits d'œuvres critiques (Beaulieu, Gomez, Gomez-Géraud, Grujinski, Hartog, Holtz, Lestringant, Motsch, Ouellet, Pioffet, Todorov, etc.), nous pourrions ainsi explorer les dialectiques de l'identité et de l'altérité d'un continent nouvellement découvert, et ainsi mieux comprendre les discours sur l'autre qui influencent toujours notre modernité.

Œuvres au programme

Textes :

- André Thevet, *Le Brésil d'André Thevet*, (édition Lestringant, Chandeigne)
- Jean de Léry, *Histoire d'un voyage en terre de Brésil*, (édition Lestringant, Le Livre de Poche)
- Michel de Montaigne, *Essais « Des cannibales » « Des coches »*, (Ellipse)
- Samuel de Champlain, *Des Sauvages*, (Typo)
- Gabriel Sagard, *Le grand voyage au pays des Hurons* (Bibliothèque québécoise)
- Lettres de Marie de l'Incarnation (sélection de lettres à télécharger à partir du site Learn)

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Un premier travail (6 à 8 p.) une étude comparative d'une sélection de thèmes dans les voyages d'André Thevet et de Jean de Léry. (Choix de sujets proposés par le professeur)	27 octobre	30 %
Présentation orale : « PowerPoint » (10%) et présentation orale de 15 minutes (10%) (Choix de sujets proposés par le professeur)	20 octobre, ou 17 ou 24 novembre, ou encore 1 ^{er} décembre	20%
Un second travail (8 à 10 p.) démarche théorique, sélection de thèmes et analyse comparative entre au moins trois relations de voyage lues pendant le trimestre. (Choix de sujets proposés par le professeur)	8 décembre	40%
Présence et participation active aux séminaires	Tout le trimestre	10%
Total		100%

Plan du cours

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire avant le séminaire	Évaluations
1	8 septembre	Introduction à l'étude de la Renaissance (histoire et culture)	Voir documents audiovisuels sur Learn	
2	15 septembre	Les guerres de Religion du second XVI ^e siècle Partage du territoire et recherche d'un refuge. La traversée	Thevet : p. 55 à 59, p. 70 à 75, p. 103 à 105, p. 123 à 136, p. 150 à p. 155 Léry : p. 105 à 160	
3	22 septembre	L'arrivée au Brésil	Thevet : p. 155 à 160, p. 161 à 163, p. 266 à 271, p. 312 à 132 Léry : p. 161 à 210.	
4	29 septembre	Les singularités et les curiosités; écrire pour étonner	Thevet : p. 158 à 161, p. 244 à 266 Léry : p. 237 à 305	
5	6 octobre	Les Tupis La guerre Le cannibalisme	Thevet : p. 167 à 171, p. 201 à 221 Léry, p. 210 à 236, p. 335 à 377.	
6	13 octobre	Pas de cours « Semaine » de lecture	Lire les deux essais de Montaigne	
7	20 octobre	Les mœurs et la religion; Montaigne, le cannibale et les hauts de chausse	Thevet : p. 188 à 201 Léry : p. 377 à 425 Relire les deux essais de Montaigne	Présentations

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire avant le séminaire	Évaluations
8	27 octobre	Réconciliation nationale et espoirs nouveaux; du Brésil et de la Floride à la Nouvelle-France	Thevet : p. 363 à 383	Remise du premier travail
9	3 novembre	Voyages transatlantiques et premiers regards croisés	Champlain : p. 89 à 103, p. 117 à 128 Sagard : p. 77 à 116	
10	10 novembre	La Nouvelle-France; la fin ou le début d'un mythe?	Champlain : p. 129 à 142 Sagard : 117 à 138.	
11	17 novembre	Regards métissés et imaginaire d'un nouveau pays; de la Huronie à la Nouvelle France	Champlain : p. 143 à 154 Sagard : p. 139 à 194.	Présentations
12	24 novembre	Regards d'hommes et regards de femmes sur les habitants de la Nouvelle-France	Champlain : p. 103 à 116, p. 175 à 185 Sagard : p. 195 à 219. Marie de l'Incarnation, p. 916 à 919	Présentations
13	1 ^{er} décembre	Qui est le véritable barbare? Qui est le véritable « sauvage »? La réconciliation canadienne.	Marie de l'Incarnation, p. 389 à 390; p. 727 à 733; p. 839 à 842. Extraits du rapport final de la Commission vérité et réconciliation du Canada	Présentations
	8 décembre	Pas de cours		Remise du travail de fin de trimestre

Règlements du cours

Absence

Une absence lors n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre). Voir le [site du registraire sur le règlement](#) pour de plus amples informations.

Si vous êtes malade pour un test en classe, veuillez faire remplir [le formulaire « verification of illness »](#) par votre médecin. Pas de rattrapage pour les travaux/examens manqués sans raison majeure.

Si l'étudiant(e) rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiants, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc.). Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable. Veuillez noter que les absences influent directement sur

la note de participation (à l'exception des absences motivées, preuves à l'appui: billet médical, notice nécrologique, etc.)

Remise des travaux

Remise des travaux : Les travaux devront être rendus selon les modalités annoncées en classe. Une pénalité de 5 % par jour de retard (incluant les week-ends) sera appliquée.

Travail de groupe

Le travail de groupe est interdit pour toutes les évaluations de ce cours.

Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Graduate Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

University policies

Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. See the [UWaterloo Academic Integrity Webpage \(https://uwaterloo.ca/academic-integrity/\)](https://uwaterloo.ca/academic-integrity/) and the [Arts Academic Integrity Office Webpage \(http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility\)](http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility) for more information.

Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4 \(https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70\)](https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity to avoid committing academic offenses and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offense, or who needs help in learning how to avoid offenses (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the undergraduate associate dean. For information on categories of offenses and

types of penalties, students should refer to [Policy 71, Student Discipline](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm>).

For typical penalties check [Guidelines for the Assessment of Penalties](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm>).

Appeals

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to [Policy 72, Student Appeals](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm) (<http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm>).

Note for Students with Disabilities

Note for students with disabilities: The [AccessAbility Services office](#), located on the first floor of the Needles Hall extension (1401), collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the AS office at the beginning of each academic term.